|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Description : logo**Résidence Pierre et Marie Curie** **10 rue Lamennais, 35240, RETIERS** | **COMPTE RENDU****Conseil de la Vie Socialedu Mercredi 12 juin 2013** |  |

Etaient présents : Mme Hervé, M. Corgne, Mme Thomas, Mme Gendron, Mme Perron, Mme Drouet, Mme Perrois, M. Hardy, Mme Faivre, M. Rousselet, M. Charron.

Excusée : Mme Gosnier

Début de la séance : 14h00

Ordre du jour :

- Règlement intérieur du C.V.S

- Election du Vice-président du C.V.S

- Questions diverses

La réunion débute par la présentation d’un nouveau membre qui représentera les résidents : M. Albert HARDY, résident récemment arrivé à l’EHPAD Pierre et Marie CURIE. C’est l’occasion de faire un tour de table pour que chaque membre se présente.

1. ***Règlement intérieur du C.V.S :***

Le compte-rendu de la dernière réunion du 27 mars 2013 est validé.

La nouvelle rédaction du règlement intérieur du C.V.S, débattue et amendée lors de cette dernière réunion, avait été envoyée avec le compte rendu.

Cette rédaction, satisfaisant les membres du CVS, est adoptée en l’état ce jour.

 La date d’adoption sera précisée sur le document.

1. ***Election du Vice-président du C.V.S :***

Mme Vonnette PERRON, étant la seule candidate au poste de vice-président, est déclarée élue par les membres du C.V.S.

1. ***Questions diverses :***
* *Remplacement de Mlle Vergne :*

M. Rousselet précise que théoriquement le remplacement de Mlle Vergne s’opère d’abord pour le Conseil d’Administration. Ce remplaçant doit siéger au C.A, et représenter celui-ci au C.V.S.

Des sollicitations ont été faites auprès de certaines personnes : Président du Club des Ainés Ruraux, kinésithérapeute, orthophoniste…Ces réunions se passant en journée, il est difficile pour les para médicaux de se libérer pour y participer et donc à ce jour, il n’y a pas de volontaire pour siéger au C.A.

Mme Thomas se propose de solliciter certains bénévoles. Mme Perrois émet l’idée de glisser une information avec l’invitation pour la fête des familles du 21 septembre prochain.

* *Le « Journal des Résidents » :*

Mme Gendron apprécie le travail de recherche effectué sur les métiers exercés par les résidents.

Une suite est envisagée puisque les résidents se sont exprimés sur les métiers qu’ils auraient aimé exercer. C’est l’occasion d’échanger sur cette gazette qui semble être appréciée de ses lecteurs. Il est émis l’idée de rajouter un niveau de difficulté sur la page « jeux ».

* *L’évaluation interne :*

Plusieurs thématiques sont ressorties de l’état des lieux effectué et sont en cours de travail :

* Projet « vie sociale et culturelle »
* Projet « éthique et bientraitance »
* Projet « de soins »
* Projet « ressources humaines »

Le résultat de l’enquête de satisfaction auprès des résidents devrait être disponible à la rentrée.

* *Travaux envisagés à l’EHPAD :*

De lourds travaux sont envisagés :

* Changement des fenêtres et huisseries : budget estimé à 300 000 €.
* Réfection des façades : environ 400 000 €.
* Travaux de modification du désenfumage pour un bâtiment : budget à réévaluer.

C’est l’occasion pour M. Rousselet de présenter aux membres du C.V.S le projet architectural déjà débattu en Conseil d’Administration.

La nécessité de suivre des procédures longues et parfois complexes (priorités à établir en fonction de la réglementation, études techniques, consultations de différentes instances décisionnelles, marchés publics, recherche et finalisation du financement, …) a déjà retardé la date prévue initialement pour ces travaux.

Sont envisagés à plus ou moins long terme également :

* Mise aux normes des ascenseurs car nouvelle réglementation : courant 2013 : environ 7 000 €.
* Etanchéifier bâtiment B car problèmes d’infiltrations d’eau : courant 2013 : budget estimé à 8 000 €. Chêneaux déjà changés sur bâtiment C.
* Suite du rafraîchissement des peintures intérieures pour les circulations et locaux collectifs : budget estimé à 110 000 €. Ce n’est pas une priorité pour le moment.
* Réfection de chambres à l’occasion du changement d’occupant : ce travail se poursuit régulièrement.
* Changement de la centrale incendie. Budget estimé à 50 000 €.
* Modification de la chaufferie : budget de 20 000 €.
* Aménagement de la salle de détente, création de locaux supplémentaires.

Le coût de ces travaux sera forcément répercuté sur la part hébergement, donc sur le prix de journée payé par les résidents. Une petite partie sera sans doute subventionnée, mais la décision finale de l’augmentation du prix de séjour appartiendra au Conseil Général.

Mme Perrois interpelle M. Rousselet sur l’éventualité de changement des receveurs de douche des résidents (la moitié des chambres).

Une étude a été réalisée sur cette question : c’est aussi un coût très important pour l’établissement (à peu près 130 000 €) qui n’est pas aujourd’hui dans les priorités de 2013, dans la mesure où les résidents concernés doivent pour la plupart être de toute façon accompagnés pour leurs douches.

Il est aussi demandé de rendre plus accessible le parc de l’établissement par l’aménagement des allées.

L’avenir du parc de la maison de retraite est flou, plusieurs projets étant envisagés, sans doute conciliables d’ailleurs. Il s’agirait à la fois de conserver un espace permettant une extension limitée de l’établissement, de garder un espace vert accessible aux résidents (agrémenté d’un jardin ou parcours « thérapeutique » par exemple) et également de se pencher sur la possibilité de donner suite au projet de construire quelques logements adaptés à des personnes âgées autonomes.

Il y a un équilibre à trouver entre ces différentes finalités.

* *Déduction des frais d’hébergement :*

Mme Gendron s’informe sur les déductions effectuées sur les frais d’hébergement en cas d’hospitalisation ou d’absence pour convenance personnelle. Mme Perrois lui répond qu’au-delà de quatre jours d’absence, et dans la limite de quatre semaines, un tarif réduit est appliqué, soit une réduction de 10% du prix de journée. Ce tarif correspond essentiellement à la déduction des dépenses d’alimentation journalières. Au delà de 5 semaines, le tarif normal est appliqué.

Ces règles sont inscrites dans le contrat de séjour.

Pour les bénéficiaires de l’aide sociale, les règles sont un peu différentes et sont inscrites dans le règlement départemental d’aide sociale.

Clôture de la réunion à 15h40.

Prochaine réunion du C.V.S le :

MARDI 1er OCTOBRE 2013 A 14H

Ordre du jour prévu :

* Bilan de la fête des familles
* Retour sur l’évaluation interne
* Questions diverses

Ce compte rendu tient lieu d’invitation à cette prochaine réunion.

L’ordre du jour sera revu en amont par Mme Thomas et M. Rousselet et en cas de nouvel ordre du jour, une nouvelle invitation sera adressée à chaque membre.

Rédigé par C. Charron

Et modifié par le directeur,

V. Rousselet